

**Direction : Direction Générale des Services Techniques**

**Direction Administrative des Services Techniques**

**REF : DAST2007071**

**Signataire : HL/ED/LD**

**OBJET :Centre Nautique : reconstruction des superstructures des halls des bassins.  
Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre du 09 février 2007, passé avec le Cabinet d'Architecture Beguin Macchini,

Vu le projet d'avenant n°1 à ce marché,

Sur avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 8 novembre 2007,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

Vu le budget communal,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

**DELIBERE :**

**ARTICLE UNIQUE :** Autorise le maire à signer l'avenant n° 1 au marché relatif à la reconstruction des superstructures des halls des bassins du Centre Nautique.

Cet avenant a pour effet :

- 1) de porter le montant global du marché de 325 919,62 € HT à 462 500,00 € HT faisant ressortir le montant de l'avenant à 136 580,38 € HT
- 2) compte tenu d'une erreur matérielle constatée dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (article 5.3), de corriger la clause de révision du marché de maîtrise d'œuvre.

le Maire